



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Stratégie ferroviaire et engagements du Gouvernement sur le GPSO

Question orale n° 791

Texte de la question

M. Peio Dufau interroge M. le ministre des transports sur la stratégie ferroviaire et sur les engagements du Gouvernement concernant le GPSO. Le 7 mai 2026, M. le Premier ministre signait à Toulouse ce qui a été présenté comme l'ultime protocole rendant « irréversible » la construction de la ligne à grande vitesse du Sud-Ouest. Cette annonce interroge, moins d'un an après les conclusions de la conférence Ambition France Transports, qui affirmait la « priorité absolue » donnée à la régénération et à la modernisation des infrastructures existantes et annonçait l'affectation de 1,5 milliard d'euros annuels supplémentaires au réseau à compter de 2028. Dans le même temps, le Conseil d'orientation des infrastructures (COI), dans son rapport de synthèse 2026, a revu à la hausse de 20 % le coût estimé du projet, a repoussé les délais de réalisation, tout en soulevant des incertitudes quant à la desserte effective de certaines gares annoncées. Le rapport souligne également le « risque d'éviction des programmes de régénération et de modernisation des réseaux existants dans l'affectation des crédits publics, au bénéfice de projets d'infrastructures nouvelles ». La communication de M. le ministre le 8 mai 2026 a explicitement confirmé cette « irréversibilité » pour le tronçon Bordeaux-Toulouse, mais elle demeure silencieuse concernant Bordeaux-Dax et plus encore Dax-Hendaye. M. le député souhaite donc poser une question simple et claire : cette absence de mention signifie-t-elle que le Gouvernement envisage un coup d'arrêt sur les tronçons Bordeaux-Dax et Dax-Hendaye, ou bien M. le ministre maintient-il la perspective de leur réalisation ? Lors d'un déplacement parlementaire en Suisse au mois de mai, M. le député et ses collègues ont pu observer un modèle ferroviaire performant, fondé d'abord sur l'optimisation du réseau existant et une réelle coopération entre opérateurs au service de l'intérêt général, dans un système pourtant libéralisé. Les pouvoirs publics ont fait le choix d'investissements ciblés et efficaces, plutôt que la création systématique de nouvelles infrastructures pour répondre à des situations supposées d'engorgement. La mission d'information sur le rôle du transport ferroviaire dans le désenclavement des territoires pointait l'absence de véritable pilote public en France pour succéder à l'opérateur historique dans l'organisation de l'offre ferroviaire de manière unifiée. L'Office des transports suisse montre que les pouvoirs publics peuvent, plutôt que de laisser les acteurs privés façonner l'offre dans des logiques de concurrence et de marché, reprendre la main et faire du service aux usagers la priorité. Avec sa collègue Mme Olga Givernet, qui a participé à ce déplacement, M. le député souhaiterait pouvoir présenter à M. le ministre plusieurs pistes de réflexion inspirées de cette expérience, notamment pour répondre aux défis de mobilité dans les territoires. Il lui demande donc s'il serait disposé à organiser une réunion de travail à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Peio Dufau](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 791

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 juin 2026](#)